

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Industrie du bois Suisse, Dérivés du bois Suisse, «Schweizer Furnier-Verband», Association Suisse des Raboteries, «Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten», Economie forestière Suisse ont déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste en bois avec brevet fédéral option négociant/négociante en bois, spécialiste en bois avec brevet fédéral option chef/cheffe de production de l'industrie du bois*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Agogis – Formation professionnelle dans le domaine social, Association professionnelle suisse d'assistance socio-éducative, bvs.ch – Association professionnelle de gestion sociale, curahumanis – Association professionnelle de soins et assistance, CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées, TERTIANUM AG, vahs Union suisse pour la pédagogie curative et la sociothérapie ont déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales avec brevet fédéral*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Simsa – swiss internet industry association a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *Web Project Manager diplômé/Web Project Manager diplômée*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

4 septembre 2012

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie